



# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

**Nom du produit:** DURAL 50 LM 2:1 PART B 5 GL PL  
**Substance:** TB53333505

### Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

**Utilisation recommandée:** Curatif

**Restrictions conseillées pour l'utilisation:** Donnée inconnue.

### Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Euclid Admixture Canada Inc.  
2835 Grand-Allee  
Saint Hubert QC J4T 2R4  
CA

### Personne à contacter:

**Téléphone:**

**Numéro de téléphone d'urgence:**

Département d'EH&S

(450)465-2233

1-800-424-9300 (Les Etats-Unis); 1-613-996-6666 (Le Canada)

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Risques pour la Santé

Toxicité aiguë (Orale)	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – vapeurs)	Catégorie 4
Toxicité aiguë (Inhalation – poussières et brouillards)	Catégorie 4
Corrosion et/ou Irritation de la Peau	Catégorie 1B
Lésion/Irritation Grave Des Yeux	Catégorie 1
Allergène cutané	Catégorie 1
Toxique pour la reproduction	Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Santé

Toxicité aiguë, orale	5.7 %
Toxicité aiguë, cutanée	9.63 %
Toxicité aiguë, inhalation, vapeurs	77.77 %
Toxicité aiguë, inhalation, poussière ou brouillard	76.41 %

### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 1
--	-------------



Dangers à long terme pour le milieu aquatique Catégorie 2

#### Toxicité inconnue - Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique 8.49 %

Dangers à long terme pour le milieu aquatique 8.49 %

#### Éléments d'Étiquetage

##### Symbole de Danger:



**Mot Indicateur:** Danger

**Mention de Danger:** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Très toxique pour les organismes aquatiques  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

##### Conseil de Prudence

**Prévention:** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/ vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/ du visage. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

**Intervention:** EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau/sous une douche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette). EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les



verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Recueillir le produit répandu.

**Entreposage:** Garder sous clef.

**Élimination:** Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA):** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Identité Chimique	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Poly(oxypropylene) diamine	9046-10-0	25 - <50%
Benzyl alcohol	100-51-6	10 - <25%
Diethylenetriamine	111-40-0	5 - <10%
1,2-Cyclohexanediamine	694-83-7	5 - <10%
4-Nonylphenol	84852-15-3	5 - <10%
Bisphenol A	80-05-7	3 - <5%
4-tert-Butylphenol	98-54-4	2.5 - <5%
2-Methyl-1,5-pentanediamine	15520-10-2	1 - <5%
m-Xylenediamine	1477-55-0	1 - <3%
1,3-Cyclohexanedimethanamine	2579-20-6	1 - <3%
N-Aminoethylpiperazine	140-31-8	0.1 - <1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

### 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins requis

**Inhalation:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Sortir au grand air. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène.

**Contact Cutané:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et laver avec du savon et beaucoup d'eau. Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée.

**Contact avec les yeux:** Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison.



**Ingestion:** Rincer la bouche. Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison.

**Protection personnelle pour les secouristes:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### **Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes:** Un contact prolongé ou itératif avec la peau peut entraîner de la rougeur, du prurit, de l'irritation et de l'eczéma/fissuration. Irritation grave des yeux et des muqueuses, y compris brûlure et larmoiement.

**Dangers:** Données non disponibles.

#### **Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

**Traitement:** Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

### **5. Mesures à prendre en cas d'incendie**

**Risques d'Incendie Généraux:** Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

#### **Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)**

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits.

#### **Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers**

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

### **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

**Mesures à prendre en cas de déversement accidentel:** En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément à la réglementation en vigueur.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de terre ou d'autres matières non inflammables. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale.

**Mesures de Précautions Environnementales:**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

**7. Manutention et stockage****Manutention****Mesures techniques (p. ex., ventilation locale et générale):**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

**Conseils de manipulation:**

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection approprié. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas goûter ni avaler. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

**Mesures de prévention des contacts:**

Données non disponibles.

**Mesures d'hygiène:**

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

**Entreposage**

**Conditions de stockage sûres:** Garder sous clef.

**Matériau d'emballage sûr:** Données non disponibles.

**8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Paramètres de Contrôle****Limites d'Exposition Professionnelle**

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (2008)
m-Xylenediamine	Ceiling	0.018 ppm	États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, ainsi modifiées (01 2022)



Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm 4.2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)

Nom chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (11 2010)
Diethylenetriamine	TWA	1 ppm 4.2 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (09 2017)
m-Xylenediamine	CEILING	0.1 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's: Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques (Commission des accidents du travail) et ses modifications. (07 2007)
m-Xylenediamine	CEV	0.1 mg/m3	Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), ainsi modifiées (01 2020)
m-Xylenediamine	CEILING	0.1 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), ainsi modifiées (03 2020)

### Contrôles Techniques Appropriés

Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Respecter les limites d'exposition en milieu professionnel et réduire au minimum les risques d'inhalation de vapeurs et du brouillard. Une ventilation mécanique ou une évacuation localisée peut être requise.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux:** Porter au besoin un respirateur intégral. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

### Protection de la Peau

#### Protection des Mains:

Autres renseignements: Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau.

#### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

#### Protection Respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.



**Mesures d'hygiène:** Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après l'usage. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Se procurer les instructions avant utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Éviter le contact cutané avec cette matière. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail. Éviter le contact avec la peau.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique:</b>	Liquide
<b>Forme:</b>	Liquide
<b>Couleur:</b>	Ambre
<b>Odeur:</b>	Légère, piquante
<b>Seuil de perception de l'odeur:</b>	Données non disponibles.
<b>pH:</b>	Données non disponibles.
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:</b>	Données non disponibles.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93 °C > 200 °F (Setaflash coupelle fermée)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%):</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	Données non disponibles.
<b>Limites d'explosivité - inférieure:</b>	Données non disponibles.
<b>Pression de vapeur:</b>	Données non disponibles.
<b>Densité de vapeur:</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déplacent par conséquent au niveau du sol et au fond des réservoirs.
<b>Densité relative:</b>	1.01
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Pratiquement insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Données non disponibles.
<b>Coefficient de répartition (n-octanol/eau):</b>	Données non disponibles.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Données non disponibles.
<b>Température de décomposition:</b>	Données non disponibles.
<b>Viscosité:</b>	Données non disponibles.

**10. Stabilité et réactivité**

<b>Réactivité:</b>	Données non disponibles.
<b>Stabilité Chimique:</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Données non disponibles.
<b>Conditions à Éviter:</b>	Éviter toute chaleur ou contamination.
<b>Matières Incompatibles:</b>	Éviter tout contact avec des acides.
<b>Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

<b>Inhalation:</b>	À des concentrations élevées, les vapeurs, la fumée ou la brume peuvent irriter le nez, la gorge et les muqueuses.
<b>Contact Cutané:</b>	Peut être nocif par contact cutané. Entraîne des brûlures sévères à la peau. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Provoque des lésions oculaires graves.
<b>Ingestion:</b>	Nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

<b>Inhalation:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact Cutané:</b>	Données non disponibles.
<b>Contact avec les yeux:</b>	Données non disponibles.
<b>Ingestion:</b>	Données non disponibles.

**Renseignements sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)**

<b>Orale</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 1,563.31 mg/kg
<b>Cutané</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 2,580.58 mg/kg
<b>Inhalation</b>	
<b>Produit:</b>	ETAmél: 11.02 mg/l ETAmél : 3.62 mg/l



**Toxicité à Dose Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Corrosion et/ou Irritation de la Peau****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Poly(oxypropylene) diamine	in vivo (Lapin): Corrosif , 48 - 72 h
Benzyl alcohol	in vivo (Lapin): Légèrement irritant.
4-Nonylphenol	in vivo (Lapin): Irritant , 1 - 8 d
4-tert-Butylphenol	in vivo (Lapin): Non classé , 7 - 10 d
m-Xylenediamine	in vivo (Souris): Corrosif , 4 h
1,3-Cyclohexanedimethanamine	in vivo (Lapin): Corrosif , 1 h
N-Aminoethylpiperazine	in vivo (Lapin): Grave lésion au ventre , 24 h

**Lésion/Irritation Grave Des Yeux****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Poly(oxypropylene) diamine	Lapin, 24 h: Corrosive
1,2-Cyclohexanediamine	Lapin, 24 - 72 h: Catégorie 1
4-Nonylphenol	Lapin, 24 - 72 h: Corrosive
4-tert-Butylphenol	Lapin, 24 - 72 h: Catégorie 1
2-Methyl-1,5-pentanediamine	Lapin, 24 - 72 h: Catégorie 1

**Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée****Produit:** Données non disponibles.**Cancérogénicité****Produit:** Données non disponibles.



**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**  
Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**  
Aucun composant cancérigène identifié

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053):**  
Aucun composant cancérigène identifié

#### **Mutagenécité de la Cellule Germinale**

##### **In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

##### **In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

#### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

#### **Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Autres Effets:** Données non disponibles.

## **12. Données écologiques**

### **Écotoxicité:**

#### **Dangers aigus pour le milieu aquatique:**

##### **Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

##### **Substance(s) spécifiée(s):**

Poly(oxypropylene) diamine CL 50 (Cyprinodon variegatus, 96 h): 772.14 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Benzyl alcohol CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 460 mg/l Résultat expérimental, étude clé



Diethylenetriamine	CL 50 (Poecilia reticulata, 96 h): 0.43 g/l Résultat expérimental, étude clé
1,2-Cyclohexanediamine	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 1,825 mg/l Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
4-Nonylphenol	CE 50 (Pimephales promelas, 96 h): 96 µg/l Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 4.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé
4-tert-Butylphenol	CL 50 (Vairon à grosse tête (Pimephales promelas), 96 h): 4.71 - 5.62 mg/l Mortalité
2-Methyl-1,5-pentanediamine	CL 50 (Leuciscus idus, 48 h): 130 mg/l Résultat expérimental, étude d'appui
m-Xylenediamine	CL 50 (Oryzias latipes, 96 h): 87.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé
1,3-Cyclohexanedimethanamine	CL 50 (Leuciscus idus, 96 h): 130 mg/l Résultat expérimental, étude clé
N-Aminoethylpiperazine	CL 50 (Pimephales promelas, 96 h): 2,190 mg/l Résultat expérimental, étude clé

### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Poly(oxypropylene) diamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 80 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Benzyl alcohol	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 230 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Diethylenetriamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 16 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
1,2-Cyclohexanediamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 19.8 mg/l extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie) Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
4-Nonylphenol	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 84.4 µg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 10.2 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
4-tert-Butylphenol	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 4.8 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
2-Methyl-1,5-pentanediamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 19.8 mg/l extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie) Lecture croisée



	fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
m-Xylenediamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 15.2 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
1,3-Cyclohexanedimethanamine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 33.1 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
N-Aminoethylpiperazine	CE 50 (Daphnia magna, 48 h): 58 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Diethylenetriamine	DSENO (Gasterosteus aculeatus): > 10 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
4-Nonylphenol	DSENO (Oncorhynchus mykiss): 0.006 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	DSENO (Pimephales promelas): 640 µg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
4-tert-Butylphenol	DSENO (Pimephales promelas): 10 µg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzyl alcohol	DSENO (Daphnia magna): 51 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Diethylenetriamine	DSENO (Daphnia magna): 5.6 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
1,2-Cyclohexanediamine	DSENO (Daphnia magna): 4.16 mg/l extrapolation basée sur le regroupement de substances (approche par catégorie) Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
4-Nonylphenol	DSENO (Daphnia magna): 0.024 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	DSENO (Daphnia magna): 1 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude d'appui
4-tert-Butylphenol	DSENO (Daphnia magna): 0.73 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé
2-Methyl-1,5-	DSENO (Daphnia magna): 4.16 mg/l extrapolation basée sur le



pentanediamine	regroupement de substances (approche par catégorie) Lecture croisée fondée sur le regroupement des substances (approche par catégorie), étude clé
m-Xylenediamine	DSENO (Daphnia magna): 4.7 mg/l Résultat expérimental Résultat expérimental, étude clé

**Toxicité pour la flore aquatique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Benzyl alcohol	97 % (21 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Diethylenetriamine	87 % Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
1,2-Cyclohexanediamine	100 % Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
4-Nonylphenol	48.2 % (35 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	89 % (28 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
4-tert-Butylphenol	60 % (28 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
2-Methyl-1,5-pentanediamine	100 % Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
m-Xylenediamine	49 % (28 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
1,3-Cyclohexanedimethanamine	29 % (28 d) Déte�té dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Diethylenetriamine	Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): > 2.8 - 6.3 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
4-Nonylphenol	Pimephales promelas, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 740 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé
Bisphenol A	Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 20 - 67 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé



4-tert-Butylphenol

Cyprinus carpio, Coefficient de Bioconcentration (BCF): 44 - 48 Sédiment aquatique Résultat expérimental, étude clé

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**Benzyl alcohol Log K<sub>ow</sub>: 1.10Bisphenol A Log K<sub>ow</sub>: 3.32Log K<sub>ow</sub>: 3.32N-Aminoethylpiperazine Log K<sub>ow</sub>: -1.57**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.**Autres Effets Nocifs:** Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme**13. Données sur l'élimination****Méthodes d'élimination:** Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.**14. Informations relatives au transport****TDG:**

UN1760, LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Alkaline Amine), 8, PG III

**CFR / DOT:**

UN1760, Corrosive liquids, n.o.s. (Alkaline Amine), 8, PG III

**IMDG:**

UN1760, CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Alkaline Amine), 8, PG III

**Further Information:**

La description de l'expédition ci-dessus peut être différente en ce qui concerne la grosseur des contenants ainsi que les modes de transports. Veuillez s'il vous plait vous référer au connaissement.

**15. Informations sur la réglementation****Réglementations Fédérales des Etats-Unis****TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)****Identité Chimique****Quantité à déclarer**



4-Nonylphenol

Concentration minimale: TSCA 5(a)(2)% Avis d'Exportation Unique seulement.

**É.U. Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques (TSCA) Section 5(a)(2) Règles Finales des Nouveaux Usages (SNURs) (40 CFR 721, Subpt E)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1053)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses)::**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Ethylene diamine	5000 lbs.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)****Catégories de danger**

- Risques immédiats (aigus) pour la santé
- Risque différé (chronique) pour la santé
- Toxicité aiguë (toute voie ou exposition)
- Corrosion cutanée ou irritation cutanée
- Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
- Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée
- Toxicité pour la reproduction

NOUS. EPCRA (SARA Title III) Section 304 Substances extrêmement dangereuses déclarant les quantités et les substances dangereuses de la loi sur la réponse, l'indemnisation et la responsabilité environnementales complètes (CERCLA)

Non réglementé.

**É.U. EPA Loi sur le Droit à l'Information de la Communauté et des Plans d'Urgence (EPCRA) SARA Titre III Section 313 Agents Chimiques Toxiques (40 CFR 372.65) - Notice Requise du Fournisseur**

<u>Identité Chimique</u>	<u>% en poids</u>
4-Nonylphenol	1.0%
Bisphenol A	1.0%

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

<u>Identité Chimique</u>	<u>Quantité à déclarer</u>
Ethylene diamine	lbs

**Clean Water Act Section 311 Hazardous Substances (40 CFR 117.3) (Loi sur l'eau saine, Substances dangereuses)**

Aucun pré ou aucun pré dans des quantités réglementées.

**États-Unis - Réglementation des États****États-Unis - Proposition 65 de la Californie****ATTENTION**Dommages Reproductifs - [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov)



---

## Règlements internationaux

### Protocole de Montréal

Sans objet

### Convention de Stockholm

Sans objet

### Convention de Rotterdam

Sans objet

### Protocole de Kyoto

Sans objet

### VOC:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 249 g/l

COV - Méthode 310 : 24.61 %





**Inventaires:**

AU AIICL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste d'Inventaire de DSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de NDSL du Canada:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
ONT INV:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inv Chinois. Substances Chimiques Existantes:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon (ENCS) Liste:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Japon Liste d'ISHL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Liste de Pharmacopée de Japon:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
La Corée Existant des Produits chimiques Inv.:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
INSQ:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.



Inventaire de Nouvelle-Zélande de Produits chimiques:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Le Philippines PICCS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TCSI:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
Inventaire de TSCA américain:	Toutes les composantes dans ce produit sont énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
CH NS:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
TH ECINL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
VN INVL:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.
EINECS, ELINCS ou NLP:	Une ou plusieurs composantes dans ce produit ne sont pas énumérées dans ou exemptes de l'Inventaire.

## 16. Autres informations

<b>Date de la Révision:</b>	08/18/2023
<b>Version n°:</b>	4.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.



**Avis de non-responsabilité:**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.